

Catégorie : REGLEMENTAIRE
Nom du document : PROGRAMME_BDC_24H



Date de mise à jour : 29/09/2023
Auteur : V. Pivert

PROGRAMME DU BILAN DE COMPETENCES – 24 heures

Action de bilan de compétences réalisées selon les articles R6313-4 à R6313-8 du code du travail. Parcours concourant au développement des compétences.

L'objectif professionnel visé : à l'issue de l'action le bénéficiaire sera en capacité de définir et de communiquer son projet professionnel et de rédiger le plan d'action associé.

Phases	Séquences	Objectifs	Livrables	Durée
Phase préliminaire	Compréhension du besoin.	Analyse et contractualisation de la demande. Analyse du parcours professionnel.	Objectifs et modalités de mise en œuvre du bilan de compétences. Récit de vie.	2 heures.
Investigation	Etude de la personnalité au travail.	Définition de son mode de fonctionnement préférentiel.	Tests de personnalité et de motivation. Autoportrait.	4 heures.
	Etude de l'expérience professionnelle.	Description des missions, responsabilités et résultats obtenus.	Mode de fonctionnement préférentiel. Environnement professionnel recherché.	8 heures.
	Etude des réalisations significatives.	Identification des compétences développées.		
Conclusion	Définition du projet professionnel.	Identification du projet professionnel et de sa faisabilité. Ecriture du plan d'actions qui permettra de réaliser le projet défini.	Projet professionnel. Plan d'actions.	6 heures.
	Justification du projet professionnel.	Travailler sa communication pour pouvoir « vendre » son projet professionnel et convaincre.	CV et profil LinkedIn. Présentation (courte et longue).	4 heures.

Durée : 24 heures réparties en 10 séances sur 3 à 6 mois.

Public : tout public.

Prérequis : aucun.

Tarif : 2200€ (tarif exonéré de TVA selon l'article 261.4.a du CGI).



Cette action est éligible au CPF selon le Décret n° 2018-1338 du 28 décembre 2018 relatif aux formations éligibles au titre du compte personnel de formation.

Modes d'animation :

- Entretiens en face à face en présentiel ou en distanciel synchrone.
- Travail personnel, sous supervision du consultant, entre les séances.

Modalités d'évaluation :

- Qualité des exercices rendus par les stagiaires au cours de la formation.
- Evaluation à chaud et à 6 mois.
- Remise d'une synthèse.

Indicateurs de résultat pour le 1er trimestre 2023 :

- Le taux de satisfaction global : *(indicateur en cours de calcul)*
- Nombre de personnes accompagnées : *(indicateur en cours de calcul)*
- Taux d'abandon : *(indicateur en cours de calcul)*

Formateur : Véronique Pivert

Information et inscription :

Mail : veronique.pivert@outlook.fr

Tél. : 06.17.49.72.02

Délai d'accès au bilan : 15 jours à partir de la demande.

Accessibilité à la formation :

Si vous avez besoin d'adaptations ou de compensations au regard de vos apprentissages, merci de contacter notre référent handicap, Véronique Pivert : veronique.pivert@outlook.fr

EI - Véronique PIVERT – VIVENTIA

34, rue Felix Lemoine 44300 NANTES - Téléphone : 06.17.49.72.02 – Mail : contact@viventia.fr

Siret : 910 725 639 00017 – APE : 7022Z - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52 44 09836 44 auprès du préfet de région de Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Certificat QUALIOPi N° 493183